

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 27 janvier 2022, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

**Etaient présents** : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, ROLLIN Pierre, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, VASIC Goran, LOURDEL Stéphane, ROUDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, CHAUVIN Christophe, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen, DELARMEAUX Pascale, LOISEAU Angélique.

**Excusé** : M. SELSCHOTTER Sylvain (pouvoir à M. MARTIN Armand)

**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU Angélique.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

**Rajout à l'ordre du jour** :

- Tarif publicité Gazette

### **OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

Afin de permettre à une collectivité d'honorer ses factures d'investissement avant le vote du budget primitif et permettre ainsi la continuité du service public, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, en son article L.1612-1, que le Conseil Municipal peut permettre au Maire "*d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital*".

En l'espèce, les crédits d'investissement votés au cours de l'année 2021 étaient de 214 585.00 €, hors remboursement de la dette. Le quart de ces crédits autorisé est donc de 53 646.25 €.

Par ailleurs, l'article précité prévoit que cette "*autorisation [...] précise le montant et l'affectation des crédits*".

Ainsi, il est proposé que soient ouverts les crédits suivants, dans la limite du quart des dépenses d'investissement réelles prévues sur le budget primitif 2022 :

<b>COMPTE</b>	<b>PROPOSÉ</b>	<b>OBSERVATION</b>
2138 Autres constructions	30 000.00 €	Clôture école, travaux vestiaire foot
2151 Réseaux de voirie	23 646.25 €	Travaux de sécurisation école

L'article L.1612-1 du CGCT précise que *"les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption"*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, pour un montant total de 53 646.25 €, et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

### **DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT AU SEIN DU SMICTOM DE GIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme SOUDAT, un suppléant au sein du SMICTOM de Gien doit être désigné.

Mme SZEWEZUK est candidate et représentera la commune.

### **TRAVAUX EGLISE : CONTINUITÉ AVEC CONCORDIA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association CONCORDIA est intéressée pour intervenir de nouveau dans notre commune pour continuer les travaux à l'église.

Projet adopté à l'unanimité.

### **TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Monsieur FERNANDES, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente des devis pour les travaux de rénovation de l'ancienne mairie.

Le coût global s'élève à 205 925.38 € HT tous corps de métier confondus.

Ce projet est à étudier au cours de l'année afin de demander un maximum de subventions en 2023.

Le Conseil Municipal, à la majorité (13 pour et 2 abstentions) est favorable à la faisabilité du projet.

### **DEVENIR DU LOCAL FOOT**

N'ayant plus d'animation au local foot, et avec l'accord des responsables, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Comité des Fêtes à occuper ce local pour ses manifestations.

Une attestation leur sera adressée.

### **TARIF PUBLICITÉ GAZETTE**

La prochaine gazette étant en cours, Monsieur le Maire informe le conseil que les frais de publicité pourraient couvrir une grande partie des charges d'édition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs suivants :

- Encart 5 cm X 7 cm : 40 €
- Encart 8 cm X 12 cm : 70 €

- Encart 15 cm X 20 cm : 210 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un bureau d'études viendra expliquer à tous les conseillers l'état d'avancement du dossier « projet de champs photovoltaïque ». Cette information lui a été donnée par M. DUMEZ (agriculteur) qui est un des membres du projet.

Mme SZEWEZUK s'est rendue à la bibliothèque d'Orléans pour rendre des livres et échanger sur le devenir de la bibliothèque de Saint-Maurice. Un stage lui a été proposé en septembre ou octobre, puis un ordinateur avec logiciel lui sera remis gracieusement.

Monsieur KASSA demande au conseil de réfléchir sur la préparation des fêtes de Saint-Maurice.

Monsieur RONDEAU propose de créer une page Facebook pour la commune et de s'en occuper avec M. MARTIN. Monsieur le Maire ne s'y oppose pas, à condition qu'un adjoint en soit responsable. Le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour, 1 contre et 3 abstentions), est favorable au projet.

Monsieur MARTIN demande à Monsieur le Maire si M. POMMEL Laurent, agent de maîtrise, sera remplacé après son départ à la retraite. Le recrutement est en cours.

Il informe le Conseil de sa démission de toutes les commissions, sauf communication et finances.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 3 mars 2022

Fin de la séance : 21 H 40